

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **PANDERO GOLD***

de la société ADAMA FRANCE S.A.S.

enregistrée sous le n°2021-3277

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom PYTHAGORE.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	PANDERO GOLD FOLPAN GOLD PYTHAGORE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE S.A.S. 33, rue de Verdun 92156 SURESNES FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	400 g/kg - folpel 48,5 g/kg - métalaxyl-M
Numéro d'intrant	2010398
Numéro d'AMM	2010398
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

À Maisons-Alfort, le **03 SEP. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN